

2021

DPEF

Déclaration de
Performance
Extra-Financière



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVANT PROPOS

Le présent document illustre la manière dont le groupe Exacompta Clairefontaine prend en compte les incidences environnementales, sociales et sociétales liées à ses activités.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) fait partie intégrante du rapport de gestion. La période de reporting concerne l'année 2021, du 1er janvier au 31 décembre, durant laquelle le groupe a réalisé un chiffre d'affaire consolidé de 726 789 k€.

L'ensemble des activités du groupe est pris en compte dans le périmètre de cette déclaration, pour autant, un focus est réalisé sur les activités de production de papier qui concentrent l'essentiel des impacts extra-financiers.

En 2021, le groupe a :

- acquis **Loca Pub Imprimerie** : création et fabrication de calendriers ;
- créé **Digital Valley Portugal** : prestations de développement informatique.

En raison de l'épidémie de Covid-19 qui se poursuit, la collecte des données de l'année 2021 a été perturbée comme les années précédentes. Certains sites n'ont pas pu fournir les informations dans les délais ou certaines sont partielles. Toutefois, cela n'altère pas la qualité d'ensemble de ce rapport.

Le groupe encourage la prise de mesures relatives à l'alimentation responsable, la lutte contre la précarité alimentaire et l'amélioration du bien-être animal mais il n'a pas de responsabilités directes dans ces domaines. Ces thématiques sont donc exclues de ce rapport. La promotion de la pratique d'activités physiques et sportives n'est également pas traitée.

En France, dans les entreprises de plus de 11 salariés, le comité social et économique (CSE) est l'instance représentative du personnel.

Les échanges avec les partenaires sociaux, notamment les délégués syndicaux, ont permis depuis de nombreuses années la signature et la mise en oeuvre d'accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail dans un souci d'égalité de traitement.

À fin 2021, 121 accords en vigueur ont été recensés, concernant par exemple les salaires, le temps de travail, le financement d'un système de santé ou encore l'égalité professionnelle homme/femme.

Les directeurs de sites sont chargés de mettre en oeuvre la politique du groupe afin que ses activités soient réalisées en garantissant la santé et la sécurité des collaborateurs, en préservant l'environnement et en contribuant au développement des territoires.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE	2
<i>Ses principaux métiers</i>	2
<i>Ses marchés</i>	3
<i>Des atouts industriels</i>	4
<i>Des atouts commerciaux</i>	4
<i>Des atouts environnementaux</i>	5
<i>Une politique de long terme</i>	6
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	7
Les investissements en faveur de la préservation de l'environnement	8
Les provisions et garanties financières	10
Les matières premières	10
La gestion des « déchets »	12
<i>La lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	13
Les consommations énergétiques	13
<i>Les combustibles (installations fixes)</i>	13
<i>L'électricité</i>	14
<i>L'utilisation d'énergies renouvelables</i>	15
Les émissions atmosphériques	15
<i>Les gaz à effet de serre</i>	15
<i>Les autres émissions atmosphériques</i>	16
Les prélèvements d'eau	17
Les rejets d'eaux	18
Les sols	18
<i>Le recyclage agricole des boues d'épuration</i>	18
<i>Les sols sur les sites du groupe</i>	19
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	19
Les incidents environnementaux	20
La biodiversité	20
Les effets du changement climatique	21
INFORMATIONS SOCIALES	22
Le capital humain du groupe	23
Le développement des compétences	23
Égalité des chances et diversité	24
La santé et la sécurité des salariés	25
<i>Les actions de prévention</i>	25
<i>Les accidents du travail et maladies professionnelles</i>	26
AU CŒUR DES TERRITOIRES	27
Impacts territoriaux et économiques	28
Politique fiscale	28
La loyauté des pratiques	28
Les achats et la sous-traitance	29
La sécurité des produits	29
Les partenariats	29
Les droits de l'Homme et les actions éducatives	30
<i>Soutien à UNICEF</i>	30
<i>Lutte contre le harcèlement scolaire</i>	31
SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX	32
RAPPORT DE VÉRIFICATION	34

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Sauf à de rares exception, il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques emblématiques pour fidéliser des consommateurs et des entreprises au travers d'une politique constante de qualité.

SES PRINCIPAUX MÉTIERS

PAPIERS D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Depuis 1858, les **Papeteries de Clairefontaine** fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit près de 279 000 tonnes en 2021 (tonnage brut). Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.



Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes de dénigrement écologique. Avec la crise de la Covid, les livraisons européennes 2021 de papiers d'impression et d'écriture restent en retrait de 7 % sur celle de 2019.

Les matières premières principales utilisées par **Clairefontaine**, **Mandeure** et **Schut** sont des pâtes à papiers vierges ou recyclées achetées sur le marché mondial. De son côté, **Everbal** utilise une technologie qui lui permet de produire 100 kg de papier avec seulement 106 kg de vieux papiers.



Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

ARTICLES DE PAPETERIE

Leur fabrication a débuté à la fin du XIX^{ème} siècle aux **Papeteries de Clairefontaine** et depuis 1930 chez **Exacompta**. Cette activité représente plus de 66 % des chiffres d'affaires cumulés de ces deux secteurs d'activité et en fait un des premiers européens dans ce domaine. Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers. Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine de l'imprimerie.

Le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de **Photoweb, Invaders Corp (Lalalab)** et dernièrement **Fizzer**. En 2019, l'acquisition de **Eurowrap** lui a permis de devenir un acteur important dans le domaine du papier cadeau.



Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

SES MARCHÉS

Le groupe Exacompta Clairefontaine vend aux revendeurs de papier, à des imprimeurs ou transformateurs, aux fournisseurs de bureaux, aux détaillants et aux grandes surfaces. Il n'exerce cette activité de distribution qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. À l'exception des produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs finaux.



Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- **Clairefontaine** en papiers, cahiers, enveloppes, articles beaux-arts.
- **Exacompta** en registres, manifolds, articles de bureau et de classement.

De même, les gammes des agendas **Quo Vadis** et des blocs **Rhodia** sont de plus en plus larges.



DES ATOUTS INDUSTRIELS

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Le groupe investit en moyenne près de 32 millions d'euros par an (4 à 5 % du chiffre d'affaires) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

En France, il développe les compétences de son personnel en affectant notamment 1,3 % de la masse salariale à la formation continue.

Sa politique de recherche et développement porte principalement sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés ; de multiples essais sont effectués sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée. Le groupe poursuit également le développement de nouvelles gammes de papiers.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles innovants. Enfin, le laboratoire de **Photoweb** est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUTS COMMERCIAUX

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe dispose de réseaux de commerciaux exclusivement affectés à la vente des articles de papeterie et des papiers aux commerces spécialisés et aux grandes surfaces. Pour visiter les « grands comptes », les différents départements du groupe disposent par ailleurs de délégués commerciaux.

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, **Exaclair Shop**, dédiée aux revendeurs référencés.

EXACLAI *Shop*

Le groupe dispose de cinq plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest :

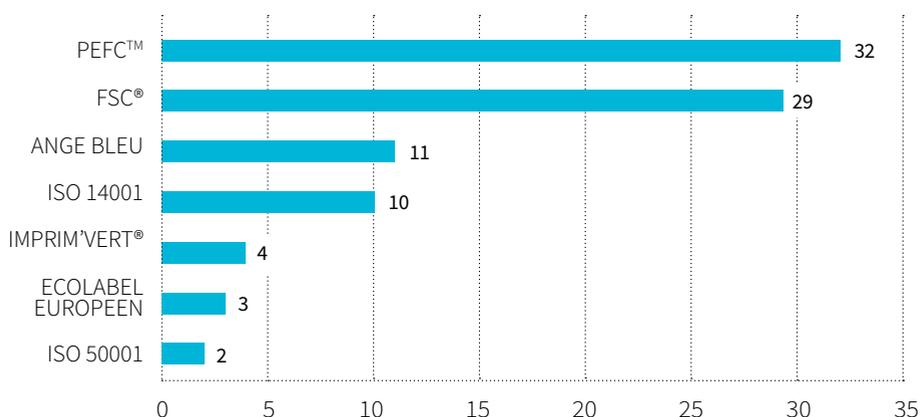
- Vémars (95) pour **Exacompta**
- Ottmarsheim (68) pour **Clairefontaine Rhodia**
- Etival-Clairefontaine (88) pour **Papeteries de Clairefontaine**
- Carquefou (44) pour **Quo Vadis**
- Wizernes (62) pour **Papeteries Sill** avec la vente aux GMS.

DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX

Une attention toute particulière est portée à la préservation de l'environnement. Au-delà du respect des obligations réglementaires, certains sites du groupe ont obtenu des certifications environnementales :

- FSC® et PEFC™ : chaînes de contrôle pour l'utilisation de fibres de cellulose provenant de forêts gérées durablement ;
- Ange Bleu : utilisation de matières fibreuses ou plastiques recyclées en limitant l'emploi de substances dangereuses ;
- Ecolabel Européen : limitation des rejets atmosphériques et aqueux durant la fabrication, restriction d'emploi de substances dangereuses et utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Imprim'Vert®, ISO 14001, ISO 50001 : mise en place d'une organisation pour améliorer la performance environnementale globale des sites.

Nombre de sites certifiés par référentiel



*Certaines charges pesant sur le groupe le pénalisent vis-à-vis de ses concurrents européens. Par exemple, au titre de l'année 2021, les **Papeteries de Clairefontaine** paient près de 1,3 millions d'euros au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour la mise sur le marché des papiers graphiques. Cette contribution obligatoire n'existe dans aucun autre pays européen et les producteurs étrangers vendant en France la font payer par les distributeurs.*

UNE POLITIQUE DE LONG TERME ---

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne trois quarts de ses résultats consolidés. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à moyen et long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, ce qui écarte l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe est décentralisé en cinq départements dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie. Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique renforcée récemment par l'épidémie de Covid-19,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux populations locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergie-climat se fait plus pressante,
- la nécessité d'accroître la maîtrise des prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires, dont la liste n'est pas exhaustive, ont été identifiés en 2018 en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

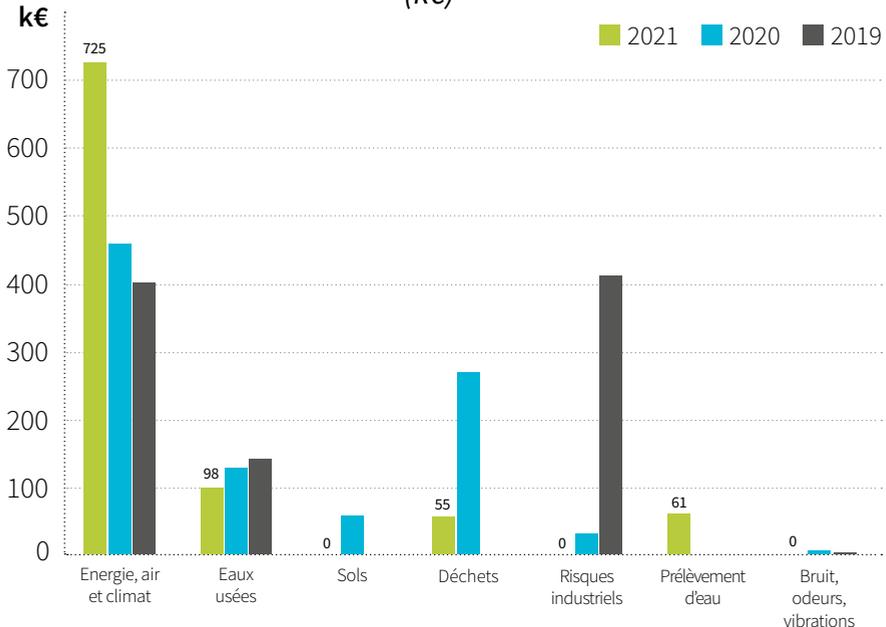
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions en faveur de la préservation de l'environnement. En 2021, la somme des principaux investissements sur cette thématique atteint 938 k€. Sur les trois dernières années, la part dédiée aux actions en faveur des économies d'énergie a fortement augmenté. Elle représente en 2021 77 % de l'enveloppe globale. Cela met en lumière l'engagement du groupe à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour préserver le climat.

Répartition des investissements par thématique
(k€)



Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe en 2021 :

- économies d'énergie et réduction des émissions atmosphériques
 - **Claircell, Ernest Stadelmann, Exacompta, Falken, Quo Vadis** : remplacement d'éclairages d'ancienne génération par des LED ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : remplacement du système de production de vide de l'atelier de fabrication d'enveloppes par un équipement moins énergivore, travaux de calorifugeage pour limiter les déperditions de chaleur ;
 - **Falken** : utilisation de 100% d'électricité verte en 2021 ;
 - **Rainex** : nouvelle centrale de production d'air comprimé avec variateur électronique de vitesse et récupération de chaleur ;
 - **Everbal** : asservissement de la ventilation de la sécherie de la machine à papier à l'humidité de l'air extrait ;

- **Ernst Stadelmann** : installation de 100 kW de panneaux solaires, achat d'une machine d'injection plastique moins consommatrice d'énergie ;
- traitement des eaux usées
 - **Papeteries de Clairefontaine** : remplacement des turbines d'aération de la station d'épuration pour garantir une meilleure oxygénation du bassin de traitement biologique ;
- gestion des déchets
 - **Exacompta, Rainex, Rolfax** : achat de presses à balles pour compacter les déchets, améliorer leur transport et faciliter leur valorisation ;
 - **Clairefontaine Rhodia** : achat de matériel de collecte pour faciliter le tri au plus près des postes de travail ;
- prélèvements d'eau
 - **Papeteries de Clairefontaine** : récupération et réutilisation des eaux de refroidissement d'une turbine à vapeur, installation de compteurs communicants pour assurer un meilleur suivi des consommations.



Exemple d'éclairage LED dans un entrepôt

LES PROVISIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Depuis le 1er juillet 2014, deux des papeteries françaises du groupe sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité. Le montant de ces garanties s'élève actuellement à 233 k€. Cette somme pourrait notamment être utilisée pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les papiers produits par le groupe sont majoritairement composés de fibres de cellulose. Les pâtes à papier vierges utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques. Des fibres recyclées sont également utilisées pour produire certains papiers et **Everbal** dispose de sa propre technologie de recyclage.

Le groupe a fait certifier sa chaîne de contrôle suivant les référentiels FSC® et PEFC™ pour garantir la traçabilité de l'origine des fibres.



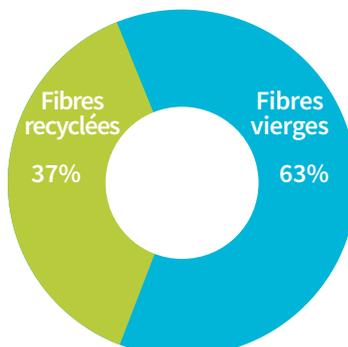
Objectif 2025

***PAPETERIES** : Atteindre un taux de fibres certifiées de 100 % pour les achats de pâtes à papier à base de fibres vierges.*

→ Situation à fin 2021 : 92,2 %

Pour 2021, la consommation de fibres vierges et de fibres de récupération des sites producteurs de papier s'établit à 185 374 tonnes (211 186 tonnes en 2020). Ces usines filtrent les eaux de process afin de récupérer le maximum de fibres qui sont réintégrées dans le circuit de production.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers



La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

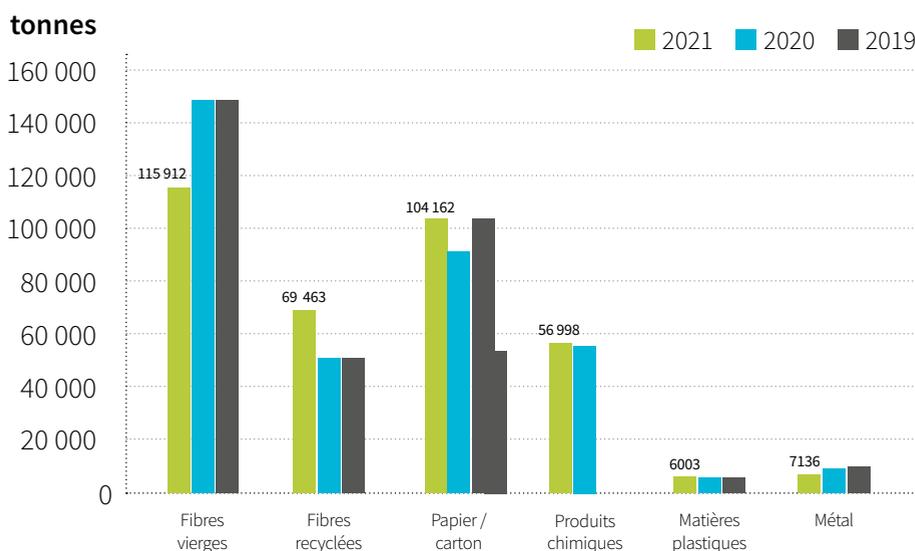
Des agents de rétention sont aussi ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, éléments métalliques (ex. : oeillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Le groupe utilise également des matières plastiques pour lesquelles une grande attention est apportée. À titre d'exemple, la société **Ernst Stadelmann** a consommé en 2021 environ 1 700 tonnes de granules polystyrène (PS) et polypropylène (PP) pour la réalisation de produits de bureau (caisson à tiroirs, bacs à courrier...). 56 % des approvisionnements étaient constitués de granules recyclés permettant ainsi de réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de limiter les quantités de déchets générées.

Matières premières principales* (hors emballage)
utilisées par les sites de production
(tonnes)



*Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). À noter également que les articles finis achetés (négoce), généralement multi matériaux, ne sont pas pris en compte.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

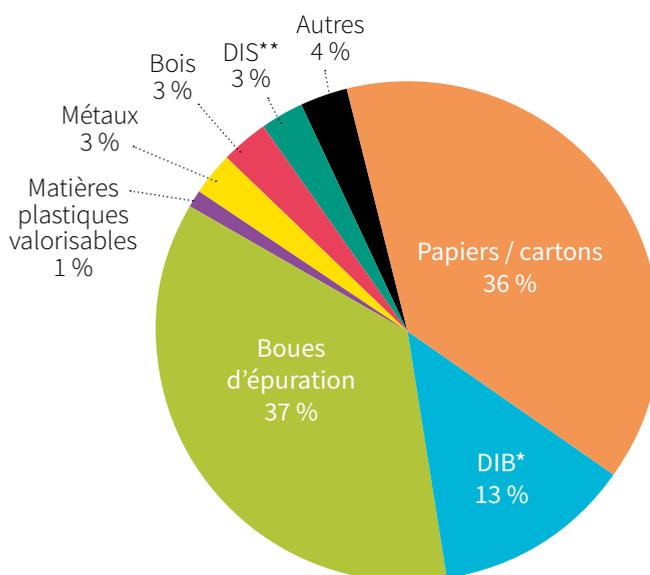
Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'**Everbal** spécialisée dans la production de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage ou de méthanisation. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 38 638 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2021, dont une majorité fait l'objet d'une valorisation.

Déchets - Répartition par catégorie



*DIB : Déchets industriels banals (déchets non recyclables)

**DIS : Déchets industriels spéciaux (Exemple : résidus de produits chimiques)

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Peu d'entreprises du groupe disposent sur site d'un système de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation. En période de pandémie Covid, certaines entreprises ont pu avoir recours à un service de traiteur proposant la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles. Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le process de fabrication du papier est relativement gourmand en énergie :

- combustibles pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier,
- électricité notamment pour le raffinage des fibres, le pompage des liquides et l'entraînement des machines.



Les variations des prix de l'énergie peuvent impacter fortement les prix de revient.

Les papeteries ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Il est à noter que les systèmes de management de l'énergie mis en place par **Papeteries de Clairefontaine** et **Falken** sont certifiés suivant la norme ISO 50001.

LES COMBUSTIBLES (INSTALLATIONS FIXES)

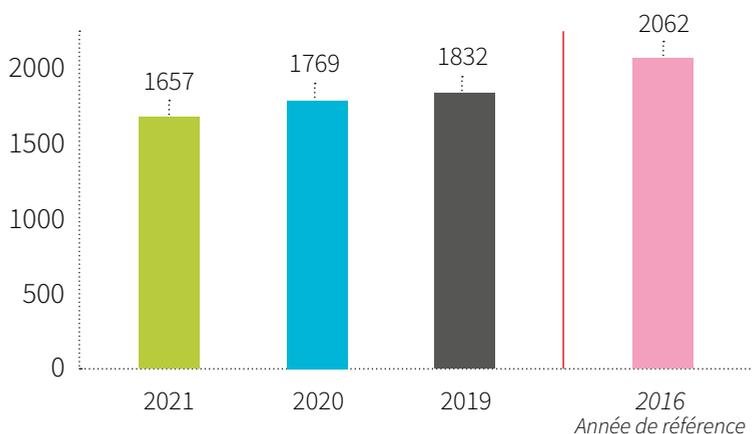
En 2021, les papeteries du groupe ont utilisé à elles seules plus de 98 % des combustibles consommés par le groupe.

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Grâce à ses deux chaudières biomasse, **Everbal** n'utilise du fioul lourd que lors des périodes de maintenance de ses équipements principaux.

La centrale thermique des **Papeteries de Clairefontaine**, quant à elle, est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh PCI / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 20 % les consommations spécifiques de combustibles des installations fixes par rapport 2016.

→ **Situation à fin 2021** : - 19,6 %

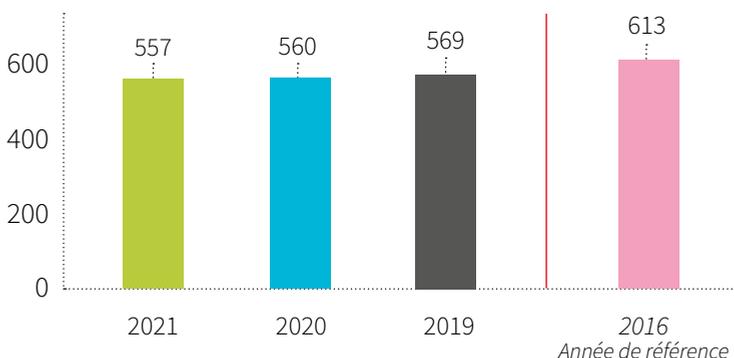
L'ÉLECTRICITÉ

Seuls quelques sites dans le groupe produisent de l'électricité (**Exclair Limited, Schut Papier, Ernst Stadelmann, Papeteries de Clairefontaine**).

La majorité de l'électricité consommée provient donc du réseau de distribution.

En 2021, les papeteries du groupe ont absorbé 86 % de l'énergie électrique totale consommée par le groupe.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 10 % les consommations spécifiques d'électricité par rapport 2016.

→ **Situation à fin 2021** : - 9,2 %

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaque fois que possible, le groupe a recours aux énergies renouvelables de façon à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et notamment sur le réchauffement climatique.

Pour cela, il utilise :

- 2 chaudières biomasse (**Everbal**),
- de la chaleur produite par une chaudière biomasse externalisée (**Ernst Stadelmann**),
- la géothermie (**Photoweb**),
- 1 turbine hydroélectrique (**Papeteries de Clairefontaine**),
- des panneaux solaires photovoltaïques (**Exclair Limited**, **Schut** et **Ernst Stadelmann**).

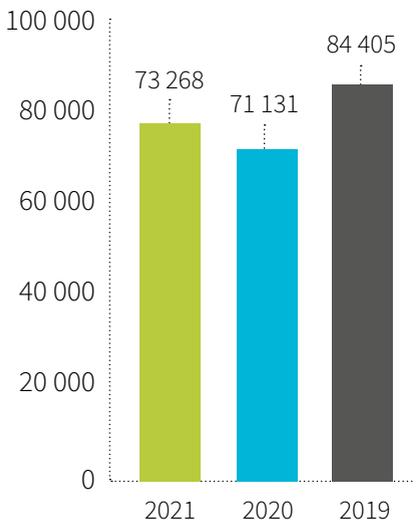
LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

LES GAZ À EFFET DE SERRE

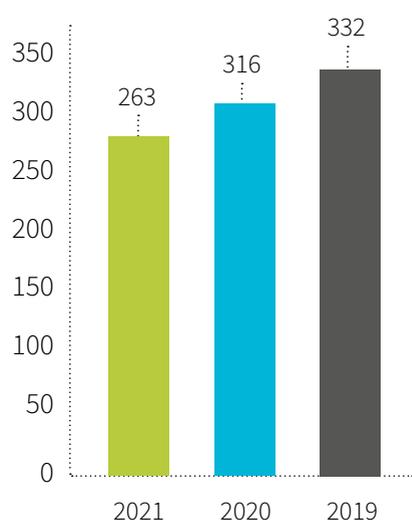
LE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet et de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.

Émissions globales de CO₂ déclarées dans le cadre du SEQE
(tonnes de CO₂)



Émissions spécifiques moyennes
(kg de CO₂ / tonne de papier brute)



Les quotas gratuits de CO₂ alloués au groupe sont passés de 74 155 en 2013 à 57 919 en 2021. Les quotas manquants par rapport aux émissions sont achetés sur le marché d'échange européen. De 4 €/quota en décembre 2016, le cours a dépassé 96 €/quota en février 2022.

Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire ses émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant dans les énergies renouvelables et en mettant en place des actions visant à limiter les consommations d'énergie.

Les **Papeteries de Clairefontaine** envoient une partie du CO₂ contenu dans les fumées de ses chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). En 2021, ce sont ainsi 11 421 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère. À la suite d'une évolution réglementaire, ce CO₂ exporté a pu être déduit de nos émissions à partir de 2020, d'où cette nette diminution visible sur les graphiques de la page précédente.

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (dont les installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions associées aux transports des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées. Les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

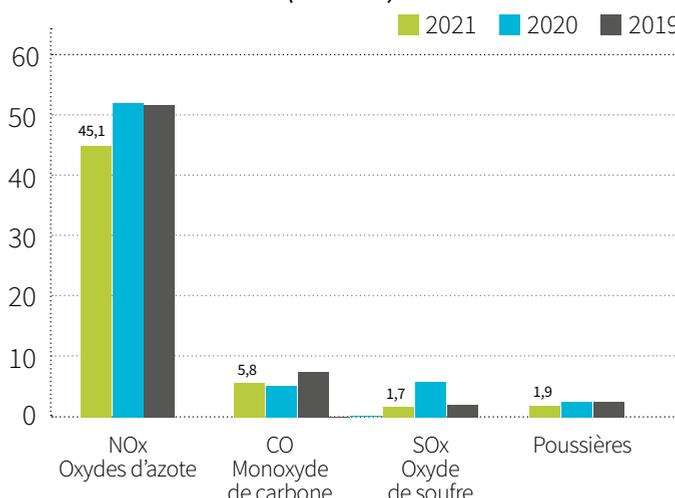
LES AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

Des fluides frigorigènes sur des installations de climatisation de quatre sites sont à l'origine d'un rejet de 194 kg de gaz fluorés en 2021 (54,7 kg en 2020). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu fournir de données précises à ce sujet.

LES AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques des papeteries
(tonnes)



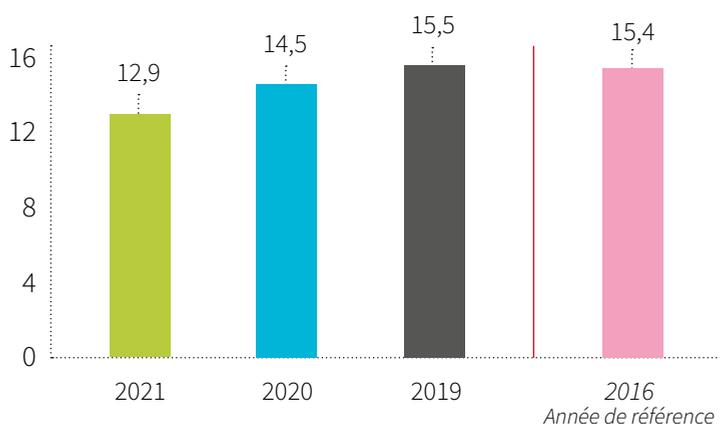
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en oeuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les papeteries sont les unités les plus utilisatrices d'eau dans le groupe. En 2021, elles ont cumulé à elles seules 97 % de la consommation totale des eaux superficielles et souterraines, eau potable incluse. Néanmoins, la très grande majorité de l'eau puisée est restituée au milieu naturel après traitement.

Les usines du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère.

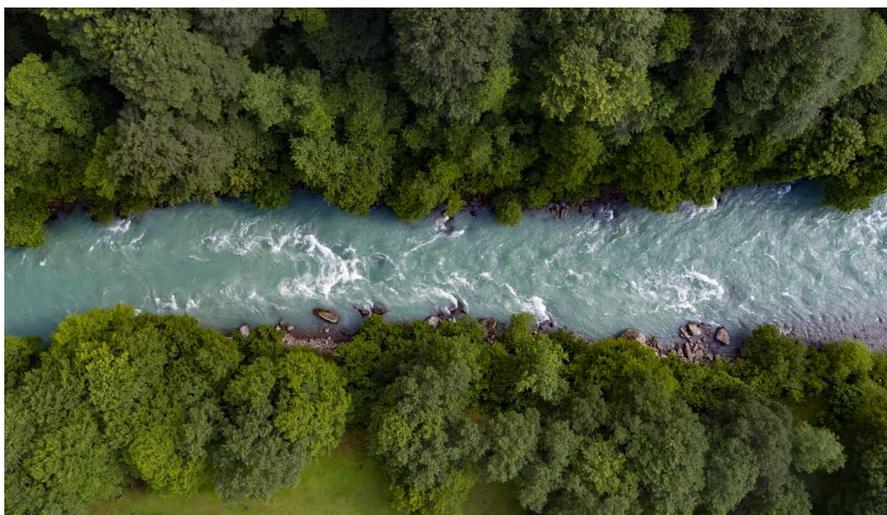
Prélèvement d'eau spécifique moyen des papeteries du groupe (m³/tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 20 % les consommations spécifiques d'eau par rapport 2016. (15,4 m³/tonne de papier brute)

→ **Situation à fin 2021** : - 16,3 %



LES REJETS D'EAUX

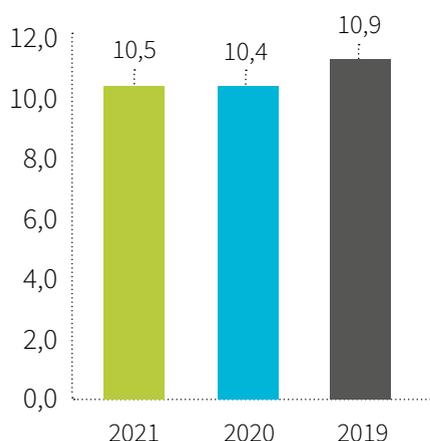
Les papeteries du groupe sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants dans le milieu naturel.

Ce sont les seuls sites à mesurer très régulièrement, quotidiennement ou en continu pour certains paramètres, la qualité des eaux rejetées.

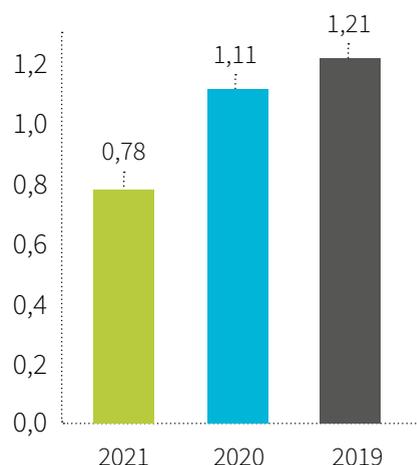
Les autres entités du groupe, ne consommant que très peu d'eau, sont raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

Émissions spécifiques des papeteries

Volumes d'effluents rejetés
(m³/tonne de papier brute)



Rejets de DCO*
(kg de DCO / tonne de papier brute)



*DCO : Demande Chimique en Oxygène

LES SOLS

LE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES D'ÉPURATION

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont généralement valorisées directement en agriculture ou préalablement transformées en compost normalisé (NF U44-095). **Papeterie de Mandeure** et **Papeteries de Clairefontaine** ont également recours à la méthanisation.

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne par hectare un peu plus de 2,5 tonnes de chaux.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

LES SOLS SUR LES SITES DU GROUPE

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 52 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel et ainsi réduire les risques de pollution des sols.

Seuls deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés sur des sites en activité dans le groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des usines sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Quelques sites sont équipés de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores (silencieux, cabines d'isolation phonique pour les parties bruyantes de certaines machines).

Les papeteries étant équipées de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.

L'éclairage de nuit sur les sites du groupe est limité aux entités qui travaillent en équipes (matin, après-midi, nuit). Les parties non occupées ne sont pas éclairées. Dans ces usines, des éclairages extérieurs sont également maintenus pour réduire les risques d'accidents, notamment sur les voies de circulations et les parkings.

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2021, aucun incident environnemental significatif n'a été signalé sur les sites industriels du groupe.

LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine soutient différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

OceanoScientific

En 2021, les **Papeteries de Clairefontaine** ont fait un don de 50 k€ à OceanoScientific. Ainsi, depuis 2014, l'entreprise a versé la somme de 394 k€ à cette association qui œuvre à la protection de l'Océan. Elle étudie notamment les causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan-atmosphère.

Année charnière entre l'expédition OceanoScientific « Contaminants Méditerranée 2020 » et les expéditions 2022-2027, l'exercice écoulé aura permis aux scientifiques d'étudier les échantillons prélevés en octobre 2020 et d'en établir le bilan. Le principal constat est que la pollution chimique de surface est parfois plusieurs fois supérieure à ce qu'elle est estimée dans les modèles scientifiques. C'est par exemple le cas dans l'Aire Marine Protégée entre la Corse et la Sardaigne, alors qu'il s'agit théoriquement un espace maritime sanctuarisé.

Les prochaines expéditions sont en cours de préparation et seront dirigées vers les Îles Eparses, territoires français perdus dans l'immensité de l'Océan Indien, afin de réaliser une bioprospection des récifs coraliens.

2021 aura également vu la création de l'OceanoScientific Academy, notamment dans le but de promouvoir et de développer le BIMER, Brevet d'Initiation à la Mer, mis en place par l'Éducation Nationale pour les classes de sixième à la terminale.



Collecte d'échantillons pour identifier et quantifier la pollution chimique de surface



Depuis 2005, une convention de gestion lie les **Papeteries de Clairefontaine** et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine. Il s'agit notamment de préserver, sur des terrains appartenant à l'entreprise, des prairies de fauche abritant un papillon inscrit sur la liste des insectes protégés en France : l'Azuré des Paluds.



En raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, cet espace naturel est également intégré à une zone Natura 2000.

LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine.

Néanmoins, l'industrie papetière pourrait être impactée par ce phénomène sur plusieurs plans.



Les périodes de sécheresses prolongées ont tendance à être plus fréquentes et plus sévères ces dernières années. Des restrictions d'usage de l'eau pourraient occasionner une limitation de la capacité de production des papeteries.



En période d'étiage, c'est-à-dire lorsqu'un cours d'eau est à son niveau le plus bas, la capacité d'autoépuration du milieu naturel est plus faible. Pendant cette période, tout dysfonctionnement d'un ouvrage de traitement des eaux usées peut entraîner un rejet néfaste pour la faune et la flore aquatiques.



Certaines matières premières utilisées par les papeteries sont issues du monde agricole, c'est notamment le cas des amidons issus du blé, du maïs et de la pomme de terre. Les dérèglements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité de ces ressources dont une part importante est utilisée pour l'alimentation humaine et animale.

INFORMATIONS SOCIALES

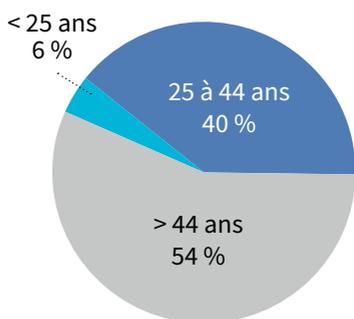


LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE

À fin 2021, Exacompta Clairefontaine comptait plus de 3 500 salariés, dont 71 % basés en France. Sur la base des données disponibles, il y a 41 % de femmes et 59 % d'hommes. La grande majorité d'entre eux (94 %) est employée en contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne les mouvements d'effectifs, les départs liés à des fins de contrat sont majoritaires (52 %), ce qui est le reflet de la saisonnalité d'une partie des activités du groupe. Le recours à des CDD ou intérimaires au cours de l'année permet de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire, la fabrication des produits millésimés (calendriers, agendas...) ou encore les périodes de fêtes ou de vacances (livres photos).

Répartition des effectifs par catégories d'âges



54 % des salariés considérés dans l'étude ont plus de 44 ans. Or, de nombreux métiers nécessitent des connaissances et des savoir-faire qu'il est important de ne pas voir disparaître avec le départ à la retraite des plus âgés.



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Atteindre un taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise d'au moins 35 %

→ **Situation à fin 2021 : 28 %**

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face aux évolutions du marché et des nouvelles technologies, les entreprises du groupe doivent être agiles pour s'adapter rapidement à la demande. Cela nécessite d'accompagner et d'anticiper la transformation des métiers et de l'organisation du travail.

Ainsi, en étroite collaboration, les équipes des ressources humaines et les responsables d'activités s'attachent en permanence à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs et les besoins des entreprises. Une fois ces besoins identifiés, des programmes de formation sont établis et mis en oeuvre.

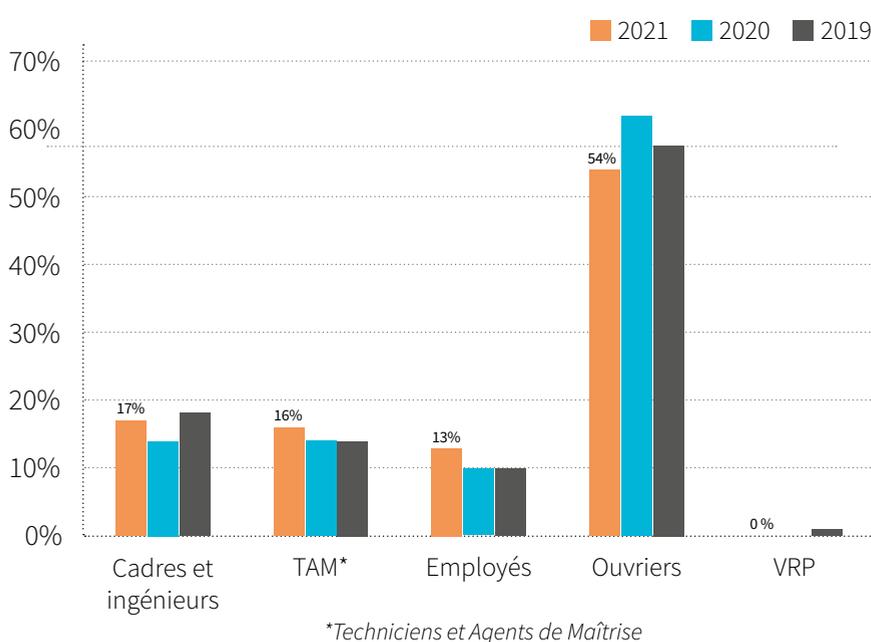
Dans cet environnement en mouvement, la reconnaissance et la transmission des savoir-faire sont néanmoins essentielles et l'anticipation des départs en retraite primordiale.

Pour ce faire, des entreprises du groupe encouragent notamment les salariés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques ou transverses par le biais des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des entreprises pratiquent également le tutorat afin de transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ en retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

En 2021, les entreprises participant à l'étude ont dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 27 087 heures de formation (15 690 heures en 2020) pour un coût de 1 702 k€ (3 312 k€ en 2020).

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle



ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe Exacompta Clairefontaine tient à garantir.

Le groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe ou de l'origine ethnique des salariés.

La formation professionnelle est un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe intègre également dans ses effectifs des personnes en situation de handicap, au moins 130 à fin 2021, en adaptant si nécessaire les postes de travail.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Une autre préoccupation du groupe est d'assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail pour garantir leur santé et leur sécurité.

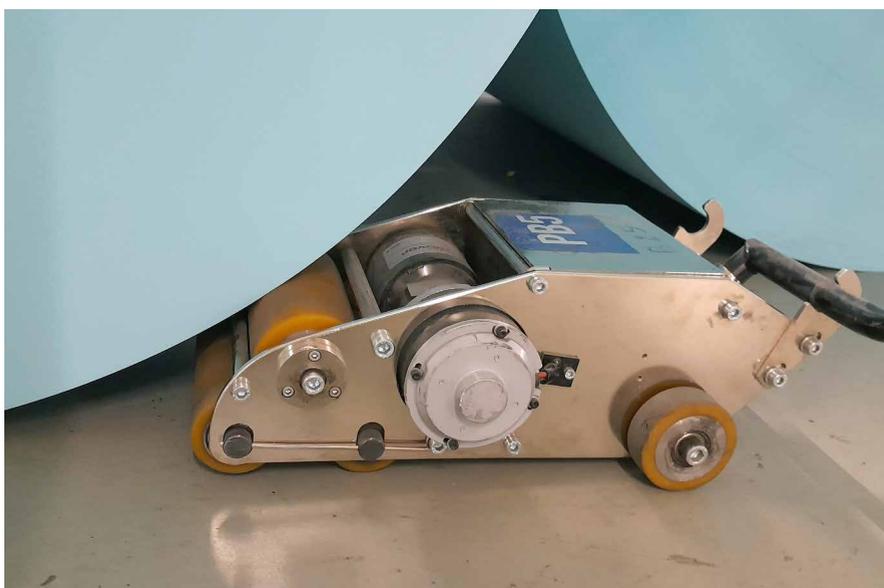
Dans cette optique, chaque site dédié à la production ou à la logistique dispose d'un référent sécurité.

Sur la base de l'analyse des risques professionnels, des plans d'actions sont mis en œuvre pour éliminer ou atténuer les risques qui ne peuvent cependant pas être totalement évités.

En 2021, plus de 692 k€ (2 367 k€ en 2020) ont été investis pour améliorer la sécurité du personnel. Ce montant ne prend pas en compte les dépenses relatives à la prévention du risque Covid (achats de masques, gel hydroalcoolique, produits de désinfection, etc.).

Un aperçu des actions menées est présenté ci-dessous :

- aide à la manutention et à la limitation du port de charges
 - **AFA** : achat de 10 gerbeurs et de 10 tables de conditionnement élévatrices ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : modernisation du parc d'engins de manutention : 1 chariot élévateur à pince, 1 transbobine, achat de 3 pousse-bobines, d'un massicot avec dépilleur et empileur automatiques pour réduire le port de charge ;



Pousse-bobine électrique pour déplacer les charges sans effort

- réduction des travaux répétitifs et amélioration de l'ergonomie
 - **AFA, Papeteries de Clairefontaine** : achat de chaises à mécanisme d'inclinaison synchrone qui permet un basculement simultané de l'assise et du dossier vers l'avant et l'arrière, le corps reste ainsi toujours en appui pendant le mouvement ;
 - **Claircell, Papeteries de Clairefontaine** : installation de tapis antifatigue sur les postes de travail en station debout prolongée ;
 - **Claircell, Manuclass** : acquisition de transpalettes haute levée ;
 - **Everbal** : achat d'une cerceuse automatique de palette
- sécurisation et amélioration des équipements de travail
 - **Raynard** : remplacement de palettiers dans le secteur des expéditions et mise en place d'un extracteur d'air au contrecollage ;
 - **Manuclass** : modification de plusieurs machines de production pour réduire les risques de bourrages ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : achats de 2 passerelles pour réaliser le changement en sécurité des habillages de machines à papier ;

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2021, dans les sociétés étudiées, les accidents du travail, accidents de trajet compris, ont occasionné 2 510 jours d'arrêt (3 660 jours en 2020).

	2021	2020	2019
Taux de fréquence			
Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	20,9	23,0	25,2
Taux de gravité			
Nombre de journées de travail perdues pour 1 000 heures travaillées	0,5	0,8	1,0

En ce qui concerne les déclarations de maladies, 9 ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (17 en 2020).

Le groupe Exacompta Clairefontaine renforce en permanence sa politique en matière de sécurité afin d'atteindre progressivement le niveau d'accidentologie le plus faible possible.



**Objectif
2025**

GROUPE : Obtenir un taux de fréquence inférieur à 15.
→ **Situation à fin 2021 : 20,9**

AU CŒUR DES TERRITOIRES



IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur sa région d'implantation. Le recrutement est fait généralement avec des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation mais également dans un périmètre plus large sur des compétences spécifiques.

Par exemple, dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges), les **Papeteries de Clairefontaine** existent depuis 1858 et emploient près de 550 salariés. Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Durant ces trente dernières années, la croissance du groupe s'est en partie faite par des rachats d'entreprises. Elles sont le plus souvent maintenues sur place en les spécialisant sur leur cœur de métier. Ainsi, en France, 83 % des salariés travaillent dans des sites situés en dehors de la région francilienne.

Depuis l'origine, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille. Pour les salariés, la tradition de rentrer dans la même usine que leurs parents demeure aujourd'hui encore une réalité, parfois sur plusieurs générations.

POLITIQUE FISCALE

Le groupe est peu exposé au risque d'évasion fiscale en raison notamment de son organisation. Aucune entité du groupe n'est implantée dans un « paradis fiscal ».

Toutes les sociétés françaises, à l'exception de Fizzer, sont intégrées fiscalement avec une neutralité d'opérations internes au regard de l'impôt.

Les risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges sont présentés dans le rapport de gestion du groupe.

Les déclarations fiscales, le paiement des impôts et taxes ainsi que la comptabilité sont établis et acquittés dans chaque pays d'implantation des filiales.

Les transactions avec les filiales étrangères sont réalisées dans le respect des principes de l'OCDE relatifs aux prix de transfert.

LA LOYAUTE DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption (active ou passive) et contre le blanchiment est une préoccupation importante pour la direction générale. Un code de conduite a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe en 2017. Il répond, en particulier, aux exigences de la loi du 8 novembre 2016, dite Sapin 2, pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence et est disponible sur le site internet du groupe.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC®, PEFC™ ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert®. Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Écolabel Européen.

Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

La santé et la sécurité de nos consommateurs sont primordiales. Certaines gammes de produits doivent respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments. Par exemple, tous les produits de la gamme **Avenue Mandarine** disposent d'un marquage CE jouets.

LES PARTENARIATS

Le groupe est fortement engagé auprès des jeunes dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité.



Olympique lyonnais

Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France et pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball (PSG), le hockey ou encore le cyclisme.

Présent dans le monde amateur et loisirs, **Clairefontaine Rhodia** s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles). En 2021, le groupe a investi 369 k€ en soutien à l'Olympique Lyonnais, le FC Nantes, l'OGC Nice, le RC Lens, le RC Strasbourg, le SM Caen, l'AS Nancy Lorraine, le Football Club Sochaux-Montbéliard et l'AJ Auxerre.

Le groupe apporte également une aide dans le domaine culturel pour la restauration de bâtiments historiques.

Les sociétés s'engagent aussi dans le tissu associatif local.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le groupe Exacompta Clairefontaine est particulièrement attentif au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail.

L'éducation est le pilier principal des actions de soutien menées par le groupe en faveur de ces principes majeurs. Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en oeuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

SOUTIEN À UNICEF

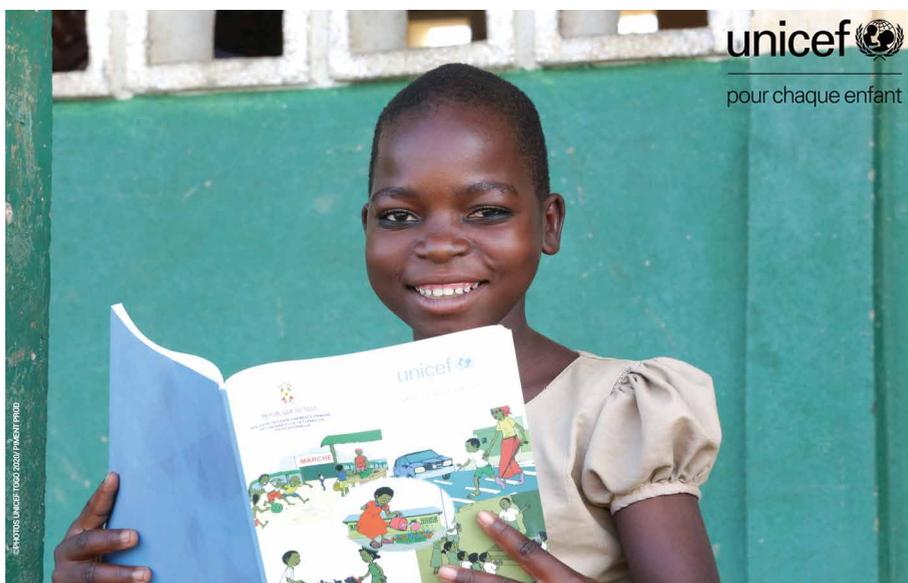
En 2021, **Clairefontaine Rhodia** a versé à UNICEF une contribution de 150 k€ pour soutenir le programme « Éducation au Togo ». La vente de produits en licence a également permis de reverser près de 143 k€ à UNICEF afin de lui permettre de continuer sa mission auprès des enfants les plus vulnérables dans le monde. Ainsi depuis 2004, le groupe a versé près de 4 610 k€ à cette association.

La pandémie de coronavirus qui a émergé au Togo en 2020 a continué à affecter durement le secteur de l'éducation en 2021.



Les douze nouvelles classes de maternelle dont la construction avait été lancée en 2020 par UNICEF sont devenues opérationnelles en 2021. Cette même année, la construction de seize classes supplémentaires a commencé dans les régions des Plateaux, du Centre et des Savanes.

À la fin de l'année scolaire 2020-2021, les 182 éducateurs formés ont mené des campagnes de mobilisation communautaire dans leurs localités afin de présenter aux parents l'importance de la préscolarisation et de préparer l'inscription des enfants âgés de 3 à 5 ans vivant dans les communautés pour la rentrée scolaire 2021-2022.



Afin de renforcer la qualité de l'apprentissage préscolaire, du matériel éducatif comprenant 450 kits de livres d'images, 600 tables et 4 000 chaises pour enfants a été distribué à 4 000 enfants dans 87 jardins d'enfants.

158 écoles ont également bénéficié de matériel pédagogique pour les enseignants au cours de l'année et plus de 30 000 enfants ont reçu des kits de fournitures scolaires.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE —

Depuis 2019, Clairefontaine s'est aussi engagé pour favoriser la sensibilisation des plus jeunes à ce fléau qu'est le harcèlement scolaire. D'après le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 10 % des élèves en moyenne sont victimes de harcèlement au sein de leur établissement.

En 2021, Clairefontaine a apporté son soutien à la réalisation d'un documentaire intitulé : « À bonne école - Les enfants contre le harcèlement ». Six collégiens en classe de 5^{ème} à Viry-Chatillon (91) partent à la découverte de méthodes mises en place dans d'autres établissements : réalité virtuelle, théâtre-forum, riposte, gestion des émotions, méditation et médiation. Ils sont accompagnés par une marraine : l'humoriste Inès REG, elle aussi originaire de l'Essonne, qui a connu le harcèlement dans son enfance.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX



Enjeux	Politique	Indicateur	Objectifs 2025	Résultats à fin 2021
Gestion durable des forêts	Achat de pâtes à papier vierges certifiées FSC et PEFC	Taux d'achat de fibres certifiées	100 %	92,2 %
Maîtrise des consommations énergétiques	Recherche de sources d'économie d'énergie et mise en place de plans d'actions	Consommation spécifique de combustibles (kWh PCI / tonne de papier brute)	Réduction de 20 % par rapport à 2016	- 19,6 %
		Consommation spécifique d'électricité (kWh / tonne de papier brute)	Réduction de 10 % par rapport à 2016	- 9,2 %
Préservation des ressources en eau	Recherche de sources d'économie d'eau et mise en place de plans d'actions	Prélèvements spécifiques d'eau (m ³ / tonne de papier brute)	Réduction de 20 % par rapport à 2016	- 16,3 %
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Exploitation du document d'évaluation des risques professionnels, mise en place de plans d'actions	Taux de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	< 15	20,9
Gestion et développement des compétences des salariés	Identification des compétences existantes à maintenir et des nouvelles à développer, mise en place de plans d'actions	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise	≥ 35 %	28 %

En raison de l'épidémie de Covid-19 qui s'est poursuivie en 2021, la collecte des données a été perturbée. Dans le tableau ci-dessus, les quatre premiers indicateurs ne concernent que les papeteries avec un taux de couverture de 100 %. Pour les deux derniers tous les sites sont pris en compte avec un taux de couverture de 95 %.

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;

- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en oeuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁴ :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 3,18 % et 18,51 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés durant le mois de mars et d'avril 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- L'identification des principaux risques doit faire l'objet d'une approche plus documentée. Le processus actuel d'analyse des risques extra-financiers ne permet pas de garantir pleinement que tous les enjeux ont été évalués avec le bon niveau de pertinence ;
- Par ailleurs, les politiques et diligences associées sont parfois énoncées de manière succincte avec des engagements encore peu tangibles en l'absence d'objectifs visibles, précis, appuyés sur des moyens documentés et des dispositifs dédiés de cartographie des risques et de reporting ;
- Et enfin, nous vous encourageons à renforcer votre niveau d'exigence en matière de robustesse des processus de collecte mais aussi de documentation à travers les pièces justificatives communiquées.

Fait à Niort, le 15 avril 2022

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
GROUPE Y Audit

Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable

¹Informations sociales :

Préservation de la santé et de la sécurité des salariés à travers les indicateurs « taux de fréquence des accidents du travail » ; Gestion et développement des compétences des salariés à travers l'indicateur « Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise »

Informations environnementales :

Préservations des ressources en eau : « Prélèvements spécifiques d'eau » , Maîtrise des consommations énergétiques : « Consommation spécifique de combustibles », « Consommation spécifique d'électricité » ; Gestion durable des forêts : « Taux d'achat de fibres certifiées »



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr